



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

Assemblée Générale Extraordinaire

PV du 03 juillet 2021 - Erstein

Ouverture de l'Assemblée par le Président

Le Président **Denis OEHLER** ouvre la séance en donnant l'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire, à savoir **l'autorisation d'exploitation du Basket Center et la modification des statuts** du Comité Départemental du Bas-Rhin de Basket-ball.

Il remercie l'ensemble des personnalités présentes et les présidents de clubs présents ou représentés. Il excuse les personnalités qui n'ont pu se rendre disponibles car prises par d'autres obligations.

Validation du quorum par la Commission de vérification des pouvoirs

Après avoir rappelé les dispositions statutaires, **Eric KOBLER**, Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs, a pu **déclarer valables les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire** du 03 juillet 2021 au vu des chiffres ci-dessous :

- Les membres représentent : 12.618 voix
- Avec une présence de : 11.906 voix
- Le quorum exigible : 8.412 voix étant atteint

les conditions requises sont réunies pour délibérer.

Autorisation d'exploitation du Basket Center

Le vote porte sur **l'autorisation d'exploitation du Basket Center**, nouvelle étape dans la construction de ce projet.

Cette disposition sera reprise dans les statuts mais il est souhaité qu'une décision dédiée soit prise sur ce point.

L'autorisation est **adoptée à l'unanimité** par les clubs votants.

Approbation des statuts

Le vote porte sur la **modification de 3 articles des Statuts du CD67** : siège social, objet et exercice comptable. Elle est proposée **sous réserve de la validation par le Comité directeur Fédéral** qui se réunira mi-juillet.

Approbation des statuts

Article 2 : Siège social

1) L'association a son siège à :

4, rue Jean Mentelin – BP 95028 – 67035 STRASBOURG CEDEX 2

et à compter du 01/10/2021 : 180 avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG

Article 4 : Objet

La présente association a pour objet **d'exploiter le Basket Center à compter du 01/10/2021**.

Article 21 : Obligations comptables de l'association

1) L'exercice comptable commence le **1^{er} mai** et se termine le **30 avril**.



Ces modifications sont **adoptées à l'unanimité** par les clubs votants.

Clôture de l'Assemblée par le Président

Le Président remercie les clubs pour leur confiance et propose de poursuivre par l'assemble Générale Ordinaire.

Le Secrétaire Général,
Eric KOBLER



Le Président,
Denis OEHLER

